



Décision de radiodiffusion CRTC 2025-298

Version PDF

Référence : Demande en vertu de la Partie 1 affichée le 16 mai 2025

Gatineau, le 18 novembre 2025

Rogers Communications Canada Inc.
L'ensemble du Canada

Dossier public : 2025-0215-3

Ajout de TVB Vietnam à la *Liste de services de programmation et de stations non canadiens approuvés pour distribution*

1. Le Conseil approuve une demande de Rogers Communications Canada Inc., en tant que parrain canadien, en vue d'ajouter le service d'intérêt général en langue tierce TVB Vietnam à la *Liste de services de programmation et de stations non canadiens approuvés pour distribution* ([liste](#)). Le Conseil n'a reçu aucune intervention à l'égard de la présente demande.
2. Le demandeur a déclaré que TVB Vietnam offrira une programmation populaire en vietnamien au public canadien. Il a fait remarquer que le service diffusera de la programmation dramatique, ainsi qu'une combinaison de programmation d'action, de romance, de comédie, d'histoires familiales et de science-fiction, le tout doublé en vietnamien. Le demandeur a ajouté qu'il n'existe actuellement aucun autre service de programmation facultatif comparable à TVB Vietnam au Canada.
3. Comme indiqué dans *Politique réglementaire – Cadres réglementaires des entreprises de distribution de radiodiffusion et des services de programmation facultatifs*, Avis public de radiodiffusion CRTC 2008-100, 30 octobre 2008, les demandes d'ajout à la liste d'un service non canadien d'intérêt général en langue tierce sont généralement approuvées, pourvu qu'elles respectent, le cas échéant, les exigences imposées par le Conseil. Le Conseil estime que, dans ce cas-ci, le dossier de l'instance ne démontre pas qu'il est nécessaire d'imposer des exigences.
4. Par conséquent, le Conseil ajoutera ce service à la liste. La liste révisée peut être consultée sur le site web du Conseil, www.crtc.gc.ca, et peut être obtenue en version papier sur demande.

Secrétaire général